



DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N°27 /2023

O B J E T :

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

Adhésion à
l'association
« Orchestre à l'école »

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Nature : Décision du
Maire prise par
délégation

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Matière : 7-10 Finances
locales

CONSIDERANT la politique menée par la Commune en faveur de la Culture,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de renouveler son adhésion à l'association « Orchestre à l'école » est la promotion de la musique auprès d'enfants.

ACTE NOTIFIÉ LE :

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **D'ADHERER** à l'association « Orchestre à l'école » sise 20 rue de la glacière, 75013 Paris.

La cotisation s'élève à un montant de 100 euros conformément au devis joint en annexe.

- **D'IMPUTER** la dépense au budget de la commune, chapitre et article correspondants.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 16 FEV. 2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
le : 16.02.23



Le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr



**ORCHESTRE
À L'ÉCOLE**

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

20 rue de la Glacière

PARIS 75013

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16.02.23

S²LOW

ID : 013-211300637-20230216-202327-CC

VILLE DE MIRAMAS

Place Jean Jaurès

13140 MIRAMAS

France

Devis N° D/2023/00371

Date du devis :

08/02/2023

Contact :

Marine PLANARD

Email :

marine.planard@orchestre-ecole.com

Téléphone :

01 44 49 02 58

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Adhésion 2023 - OAE Miramas	1,000	100,00	100,00 €
Total			100,00 €

TVA non applicable, article 293B du Code général des impôts

Validation du devis : signature et "bon pour accord"

Coordonnées bancaires :

ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE

BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4008 0500 0101 5403 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Association Orchestre à l'École - 20 rue de la Glacière - 75013 PARIS

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique - SIRET : 508 980 992 000 46 - APE : 8552Z

01 44 49 02 58 - asso@orchestre-ecole.com - https://www.orchestre-ecole.com